



HAUTE-RIVOIRE

## PROCES-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 9 DECEMBRE 2025

Le Conseil Municipal s'est réuni le mardi neuf décembre deux mil vingt-cinq, à 20h, à la Mairie, sous la présidence de M. Nicolas MURE, Maire.

Étaient présents : Mmes et MM. Nicolas MURE, Christelle SEVE, Gilles CHAVEROT, Pascale GERIN, Alain MICHEL, Sandrine FACON, Nathalie JACQUEMOT, Sylvain MOULIN, Mathieu RAZY, Anaïs VERNAY, Caroline PAYMAL (à partir de 20h15), Florent VENET, Mélissa GOUBIER.

Étaient excusés : David BERTHET qui a donné pouvoir à Alain MICHEL et Pierre-Aymeric PONCHON qui a donné pouvoir à Mélissa GOUBIER.

Secrétaire de séance : Mélissa GOUBIER.

### LE CONSEIL MUNICIPAL,

M. le Maire constate que le quorum est atteint et ouvre la séance.

L'ordre du jour est le suivant :

- Mandatement des dépenses d'investissement
- Participation financière à la classe découverte
- Convention liée à l'appel à projets haies « Plantons dans les Monts »
- Questions diverses.

**Désignation d'un secrétaire de séance conformément à l'article L2121-15 du CGCT :**  
Mélissa GOUBIER.

### **Approbation du précédent procès-verbal**

Le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 6 novembre 2025 est adopté à l'unanimité.

### I) Délibération n°2025- 63 : Mandatement des dépenses d'investissement

L'article L.1612-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une ouverture de crédits est possible en attendant le vote du Budget Primitif en section d'investissement dans la limite du quart des crédits inscrits à la section d'investissement du budget de l'exercice précédent.

Il est précisé que cette autorisation ne signifie pas que les crédits concernés seront effectivement engagés.

Le montant total autorisé est donc ainsi calculé :

$$\begin{array}{lcl} \text{BP 2025 + DM (sans le compte 16)} & = & 1\,510\,000,00\text{€} \\ 25\% \text{ du BP 2025 + DM (sans le compte 16)} & = & 377\,500,00\text{€} \end{array}$$

Afin d'assurer une continuité de fonctionnement des services, il est donc proposé au conseil municipal de bien vouloir autoriser le maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement comme suit, dans le respect de la limite mentionnée ci-dessus :

<b>Opération</b>	<b>Article</b>	<b>Libellé</b>	<b>Dépense</b>
15	2112	Terrains de voirie	5 000.00
15	2128	Autres agencements et aménagements	10 000.00
15	21533	Réseaux câblés	5 000.00
100	2188	Autres immobilisations corporelles	10 000.00
101	21314	Bâtiments culturels et sportifs	5 000.00
101	21318	Autres bâtiments publics	5 000.00
104	2313	Immobilisations en cours	50 000.00
105	2313	Immobilisations en cours	60 000.00
		<b>TOTAL</b>	<b>150 000.00</b>

**LE CONSEIL MUNICIPAL,** Après en avoir délibéré à l'unanimité,  
**AUTORISE** M. le Maire à procéder à l'ouverture de crédits d'investissements pour 2026, dans la limite fixée ci-dessus.

**ACCEPTE** que les dépenses d'investissement puissent être engager, liquider et mandater dans la limite des crédits indiqués ci-dessus, avant le vote du budget primitif 2026.

## 2) Délibération n°2025- 64 : Participation financière à la classe découverte

L'école publique sollicite la mairie afin de bénéficier d'une participation financière pour la réalisation d'une classe découverte pour les élèves de CM2. Une aide financière de 2 000 € est sollicitée, soit la somme de 100€ par élève.

Une participation des familles, de l'Amicale Laique ainsi que de l'association des parents d'élèves est également sollicitée pour le même montant.

**LE CONSEIL MUNICIPAL,** Après en avoir délibéré à l'unanimité,  
**DECIDE** de répondre favorablement à cette demande d'aide financière.  
**AUTORISE** le versement de la somme de 2 000 € à l'OCCE de Haute- Rivoire.

## 3) Délibération n°2025- 65 : Convention liée à l'appel à projets haies « Plantons dans les Monts »

Dans le cadre de la mise en place d'un Plan Climat Air Energie Territoriale, la CCMDL porte un programme d'aide à la plantation des haies et plantations agroforestières sur le territoire.

Les projets sollicitant l'aide de la CCMDL doivent remplir l'un des objectifs suivants : s'adapter au changement climatique, préserver la ressource en eau, favoriser la biodiversité et les auxiliaires, produire de la ressource carbonée locale ou lutter contre l'érosion et le vent.

Un projet de plantation de 181 arbres est prévu sur le secteur des Urieux et nécessite la signature d'une convention entre la CCMDL, la commune et Mesdames NALIN, LAFAY et BOURQUIN.

Les parcelles concernées par cette convention sont les suivantes :

C1314 - C0794 - C0793 - C0792 Solange NALIN / Nicole LAFAY / Chantal BOURQUIN

**LE CONSEIL MUNICIPAL,** Après en avoir délibéré à l'unanimité,  
**APPROUVE** le projet de convention « Plantons dans les Monts » entre la CCMDL, la commune et Mesdames NALIN, LAFAY et BOURQUIN.  
**AUTORISE** M. le Maire à signer ladite convention et tout document afférant.

## QUESTIONS DIVERSES

### Point sur les décisions du Maire

Point urbanisme : Informations des déclarations préalables et permis de construire déposés depuis le dernier Conseil Municipal.

#### M. le Maire :

- Fait part d'une demande de l'Amicale Laïque d'organiser un cinéma de plein air le vendredi 12 juin 2026 et une animation barbecue. Avis favorable du conseil municipal avec l'accès uniquement aux sanitaires de la salle de Rampôt.
- Informe de la reprise du bar tabac de M. Givac par les propriétaires du restaurant « les Moissons » à Meys. Les jours d'ouverture sur Haute Rivoire seront du mardi au dimanche avec possibilité de restauration pour les repas de midi. L'ouverture est prévue pour fin février, début mars.
- Informe de la fermeture du VIVAL : cette fermeture pose problème notamment pour les personnes à mobilité réduite ou personnes âgées, l'épicerie leur permettait de faire des courses de première nécessité. Une personne porte un intérêt pour une éventuelle reprise de ce commerce.
- A fait une réunion avec les jeunes pour l'organisation de la vogue 2026.

#### C.SEVE :

- Soulève le problème du nombre d'enfants trop important lors du temps de cantine et du manque de place dans la salle de restauration (112 enfants au maximum sur les 131 élèves de l'école). Une réunion avec l'association de cantine est prévue la semaine prochaine pour trouver des solutions adaptées, et éventuellement, adresser un courrier aux parents.

#### A.VERNAY :

- Informe que l'Assemblée Générale de l'association des jeunes est prévue pour courant janvier, les jeunes vont repeindre le local pendant les vacances de Noël. Aucun droit de clé pour l'association des jeunes pour cette année comme l'association vient de se créer et n'a pas encore de budget.
- L'association des jeunes est déjà en lien avec le cinéma et avec d'autres associations.

#### M.GOUBIER :

- Signale un problème de chauffage dans la salle associative.

#### S.MOULIN :

- Constate que les fuites dues à l'installation des panneaux photovoltaïques sur le complexe sportif est toujours d'actualité. Le Maire revoit cette problématique récurrente avec le SYDER.
- A fait le tour des bâtiments communaux avec Yves BESNARD de la CCMDL pour un diagnostic de notre patrimoine : un rapport synthétisant cette visite nous sera adressé prochainement.
- Concernant les poubelles : un vote sera prononcé la semaine prochaine en conseil communautaire sur l'incinération des ordures ménagères soit sur le site d'Andrézieux ou sur celui de Gerland. Gilles indique qu'en terme de tarif il n'y a pas de grande différence entre ces 2 choix.

A. MICHEL :

- Fait un point sur la voirie de la CCMDL : Il reste toujours des chantiers non terminés (impasse de la grand-croix). Pour 2026, les travaux de voirie en lien avec la CCMDL devront être prévus avant fin janvier.

M. RAZY :

- Rappelle l'absence de cadenas sur la plateforme des déchets verts. Il est prévu d'installer des caméras. Du vandalisme a été constaté sur le panneau installé à la plateforme.

G. CHAVEROT :

- Redevance assainissement : à partir de cette année, tous les habitants paient de manière identique sur l'ensemble de la CCMDL.
- Fait part de certains points à l'ordre du jour du prochain conseil communautaire : proposition d'augmenter la redevance des ordures ménagères de 86€ à 88€ (l'évolution du mode de collecte avec la fin du porte à porte permet de freiner l'augmentation de la redevance, qui pourrait être beaucoup plus importante) ; proposition de renouvellement du bail de Salva terra et Labyland pour 5 années dans les mêmes conditions. ; attribution du marché public relatif à l'aménagement de la zone d'activités vers Bionatis (réaménagement de la sortie de l'entreprise). Les travaux sont prévus pour le 1<sup>er</sup> trimestre 2026 ainsi que l'installation de colonnes de déchets semi-enterrées.

F.VENET :

- Informe d'un changement des barillets de la partie vestiaires et d'accès au complexe sportif, qui aura lieu au cours du mois de janvier.
- Revient sur la réunion SIVOS du collège du Val d'Argent : le défibrillateur du collège est hors service. Un coût de 1200€ environ est à prévoir sur le budget du SIVOS. Un courrier sera toutefois envoyé au département qui a la gestion des collèges.

S. FACON :

- Fait part d'une demande des classards sur une possible modification de la date des classes qui a lieu habituellement tous les 1<sup>ers</sup> dimanches de mai, en raison de la difficulté à trouver certains prestataires. M. le Maire indique que la date du 1<sup>er</sup> dimanche du mois de mai est une tradition, connue de la population et il serait dommage de la modifier.

P. GERIN :

- Informe de la distribution de l'Echo de la Thoranche la semaine entre Noël et le jour de l'an.
- Informe de l'installation d'un nouveau panneau lumineux sur la place du Foirail.
- Témoigne de la grande satisfaction concernant le marché de Noël et indique qu'il sera certainement reconduit le dimanche 22 novembre 2026.

Le Maire rappelle que les vœux de la municipalité se tiendront le samedi 3 janvier 2026 à 18h.

Les prochains conseils municipaux auront lieu le jeudi 22 janvier et le mardi 24 février 2026.

La séance est levée à 22h15.